



# DEMANDE D'UN DROIT D'ACCÈS POUR LA ZONE PIETONNE

Administration Communale d'Esch-sur-Alzette  
Département des Travaux Municipaux  
Service Circulation  
B.P. 145  
L-4002 Esch-sur-Alzette  
Tél. : +352 54 73 83 – 548 / 346 / 314 / 521  
Fax. : +352 54 73 83 – 677

ESCH

Demander : .....  
n°....., rue .....  
CP.....Localité .....N° séc. soc. ....  
Tél. : .....GSM : ..... Fax : .....

## demande l'autorisation pour un droit d'accès pour la zone piétonne

	Situation	N°	Date début	Heure début	Date fin	Heure fin
	Alzette (rue de l')					
	Artisans (rue des)					
	Boltgen (place am)					
	Boltgen (rue)					
	Brill (rue du)					
	Buchholtz (rue Helen)					
	Commerce (rue du)					
	Fonte (avenue de la)					
	Gare (avenue de la)					
	Hôtel de Ville (place de l')					
	Stahlhof (place)					

## Les samedis, dimanches et jours fériés le droit d'accès prend fin à 13.00 heures

No(s) d'immatriculation ( 2 véhicules maximum):	1)		2)	
---	----	--	----	--

Déménagement		Livraison		Travaux
Autre (à spécifier) :				

....., le .....  
(signature du demandeur)

### **NOTE IMPORTANTE**

La présente demande doit être introduite au moins 2 jours ouvrables avant le début des travaux.

L'autorisation qui vous sera accordée est **uniquement valable comme droit d'accès** et ne confère **aucun droit de stationnement** dans la zone piétonne.